



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

FB/AP n° 2022/10

Objet de la délibération :

Signature d'une nouvelle convention avec Energie Eure et Loir pour l'accès à la plateforme informatique Infogéo 28

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Date de la convocation :

05 AVRIL 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220411-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULE, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD.

Excusées :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Stéphanie RICHARD  
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER  
- Hélène CHARRIER, Pouvoir à Dalila DOROL

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT  
- Marie-France DURAND

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code de Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 551-1 relatif aux agences départementales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2016 autorisant la signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) pour le développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28,

Vu la Convention d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo 28 en date du 21 novembre 2016,

Considérant le projet d'une nouvelle convention présentées par ENERGIE Eure-et-Loir ;

Considérant qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son système d'Information Géographique (SIG) Infogéo 28. Grace à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseau d'électricité et de gaz, d'eau potable, installation d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression des cartes ;

Considérant que l'évolution de la réglementation relative à la « protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère confidentiel figurant notamment au cadastre ;

Considérant qu'il s'avère, dans ces conditions, nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation ;





2022-84

Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 23 mars 2022 ;

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, Adjointe à l'urbanisme, propose de signer la nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SE DECLARE** favorable à la l'accès de la commune d'Epernon à la plateforme informatique Infogéo 28.
- **APPROUVE** les dispositions de la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présente au sein d'Infogéo 28.
- **S'ENGAGE** à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

Fait et délibéré à Epernon, le 11 avril 2022

Le Maire,  
F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220411-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

